

SOMMAIRE

- 01 Edito
La féerie de Noël
Mairie
- 02 Arbres en ville
Jardins familiaux
- 03 L'IME de Kergadaud
Silence, on tourne !!!
- 04 Réunion de quartier
Vote par procuration
Déchèterie connectée

Edito



Voilà, l'année 2022 est déjà bien lancée.

2021 fut intense avec la mise en place du conseil municipal juniors, du dispositif argent de poche, l'informatisation de nos écoles primaires, le soutien aux associations et à nos commerçants, la solidarité envers nos aînés, la rénovation extension du restaurant scolaire, la requalification des abords du restaurant et la sécurisation de certains axes routiers.

Pour 2022, le rythme va rester très soutenu. Ce sera le début du déploiement de la vidéo-protection, la requalification du quartier de Caudan-est, le lancement des études pour la rénovation-extension de notre mairie et la requalification de ses abords et les jardins familiaux pour ne citer que quelques projets. Je suis ambitieux pour notre commune, nous allons investir 16 millions d'euros jusqu'en 2026 pour améliorer notre cadre de vie. 2022 connaîtra aussi plusieurs rendez-vous électoraux avec notamment de nouvelles élections départementales puisque la justice vient d'annuler celles de 2021.

L'année 2022 s'annonce donc belle et bien remplie. Je profite des derniers jours de janvier pour vous exprimer mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour vous, vos familles et tous vos proches.

Bloavezh mat.
A très bientôt

Fabrice Vély
Maire de Caudan
Vice-Président de Lorient Agglomération

La féerie de Noël

Le vendredi 17 décembre, la féerie de Noël a fait son entrée à Caudan. Le sapin et les illuminations étaient en place, le Père-Noël et ses lutins pouvaient faire leur apparition.

Après un bain de foule et avant d'entamer la distribution de papillotes, ils ont pris place auprès du public pour présenter le flashmob de Noël.



Scannez ce QR Code
et découvrez les vœux du Maire !



Mairie

Horaires d'ouverture depuis le 3 janvier:

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Permanence pour l'état-civil :

Samedi: de 9h00 à 11h00*

*Sauf les lendemains de jour férié et en été à partir du dernier samedi de juillet. Reprise des permanences le dernier samedi du mois d'août.

Arbres en ville

Ces arbres, qu'ils soient issus de nos talus ancestraux ou plantés lors des phases successives de travaux sont une richesse pour notre espace urbain. Ils constituent une source de biodiversité, de fraîcheur et présentent un intérêt paysager incontestable. Mais ils sont parfois vécus aussi comme une contrainte (ombre, feuilles, dégâts dus aux racines...) Nous devons trouver un équilibre avec un choix approprié d'espèces lors des plantations et un entretien régulier.

Les alignements boisés de la rue Jean Moulin n'échappent pas à cette contradiction.

Le cheminement piétons-PMR* est devenu impraticable, défoncé par les racines. En attendant un traitement plus global de cette rue, le cheminement piétons côté Est doit être réhabilité.

Selon les spécialistes, une taille trop sévère des arbres produira un

développement racinaire accru qui aggraverait les dégâts sur le chemin. Il nous est préconisé une taille en rideau (particulièrement du côté des maisons)



Boisement par les salariés de L'ESAT

et la suppression d'un arbre sur deux. Cela limitera l'impact paysager. Le chemin sera remodelé en continuité avec la piste cyclable de l'avenue de l'Etang.

Parallèlement, nous avons mené le reboisement complet de la carrière de Kério. Après végétalisation de la surface, 300 arbres d'espèces locales (chênes, châtaigniers, noisetiers...) ont été plantés par les travailleurs de l'ESAT Alter Ego sous la maîtrise d'œuvre du service espaces verts dirigé par Bertrand Le Sciellour.

En complément, le verger de Kerflem sera enrichi cette année encore par des plantations de pommiers d'espèces en voie de disparition. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'association Tarzh an Deiz.

Ainsi donc, la commune doit avoir une gestion dynamique de son patrimoine boisé : plantation massive sur les espaces qui s'y prêtent, choix pertinents lors des phases de renouvellement urbain et entretien régulier de l'existant.

* PMR : Personnes à mobilité réduite.

Jardins familiaux

Le projet prend racine !

Depuis juin 2021, la municipalité a engagé la réflexion sur l'aménagement de jardins familiaux.

Ce projet s'inscrit en droite ligne des objectifs de bien vivre ensemble, tout en y développant le sens de la responsabilité environnementale. André Lomenech, adjoint chargé de l'environnement, s'est attelé à conduire le projet qui trouvera naturellement sa place au cœur du quartier du Lenn Sec'h, dès le printemps prochain. Le secteur retenu correspond aux terrains situés entre le Menhir de la Reddition (rue du 10 mai 1945) et l'aire de jeux pour enfants.

Avant d'atteindre cette phase, une visite de jardins familiaux existants a été effectuée par les élus à Mellac en juillet 2021. Une réunion publique a été organisée fin septembre avec à ce jour plus de vingt cinq candidats jardiniers. La réunion publique se termina par un déplacement sur le terrain envisagé pour Caudan.

Le potentiel agronomique des sols et leur compatibilité avec le projet ont été vérifiés par le bureau d'études Yris. Cette étude a permis de valider le choix du terrain et définir les principes d'aménagement des jardins et des équipements collectifs destinés aux futurs jardiniers. La nature même du projet de jardins nous impose des aménagements les moins impactants possibles dans le respect de cet espace naturel.

Lors de la réunion du 15 janvier dernier, il a été précisé aux candidats qu'une association devait dorénavant être créée avec la mise au point de statuts, d'une charte de bonnes pratiques et d'un règlement.

Le projet se développera sur un terrain communal situé au cœur du quartier du Lenn Sec'h, non loin des secteurs d'habitat collectif.

Une parcelle privée sera aussi utilisée pour ce projet. Le principe d'un accord de cession à la commune a d'ores et déjà été trouvé avec le propriétaire. Les jardins familiaux seront réservés aux Caudanais. Ce projet a de multiples objectifs, à la fois formidable créateur de liens sociaux, il est aussi un moyen d'éducation à la protection de l'environnement. Il joue un rôle économique par sa contribution à l'alimentation de la famille qui exploite le terrain. Ses bienfaits sont aussi sanitaires avec l'activité physique que cela demande sans parler du plaisir de déguster de bons fruits et légumes que l'on a fait pousser soi-même !

C'est bien cet ensemble de valeurs fondamentales qu'il faut partager pour s'inscrire dans ce projet exigeant et ambitieux.



Légende
Jardins
Allées empierrées
Stationnements
Allées et platesformes en sable
Haies et bosquets bocagers
Irrigable
Limites de zones humides
Clôture à maçonnerie
Clôture en panneaux soudés
Abris de jardins
Compost collectif
Pomail



Extension de l'IME de Kergadaud

Une enquête publique se poursuit jusqu'au 18 février 2022

Le projet est porté par la Fondation Claude Pompidou et l'association de Kervihan (basée à Bréhan).

Il existe aujourd'hui un premier institut médico-éducatif au lieu-dit Kergadaud (situé non loin de l'EHPAD Ti Aieul) qui a fait l'objet d'une première extension en 2014.

Le projet consiste à rattacher à l'IME de Kergadaud deux nouvelles structures : d'une part l'IME Arc-en-Ciel précédemment implanté à Quistinic (16 places), d'autre part un Foyer d'Accueil Médicalisé (32 places) ou une structure équivalente.

Ces deux nouvelles structures conforteraient ainsi l'unité initiale et chacune pourrait bénéficier de la proximité des autres, faisant de Kergadaud un véritable pôle médico-social aux portes du bourg de Caudan.

Une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme doit être réalisée.

La procédure prévoit le déroulement d'une enquête publique, avec l'organisation de permanences tenues en mairie par le commissaire-enquêteur.



Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit, du lundi au vendredi, de 8 h30 à 12h15 et de 13 h30 à 17 h00.

Le dossier d'enquête est également accessible sur le site de la mairie www.caudan.fr/la-commune/urbanisme/ qui donne accès au registre dématérialisé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et des observations formulées, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, avant la clôture de l'enquête :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,
- soit par courrier transmis par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Simon, commissaire enquêteur/ enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU - Mairie de Caudan - Place Louis Le Laennec - 56850 Caudan
- soit par courrier électronique transmis à l'adresse email suivante : enquetepublique@caudan.fr
- soit sur le registre dématérialisé, accessible depuis le site internet de la mairie.

Les observations transmises par voies postale et électronique seront annexées au registre papier et reportées dans le registre dématérialisé.

Les prochaines permanences du commissaire-enquêteur auront lieu en mairie de Caudan jeudi 3 février de 9h à 12h et vendredi 18 février de 14h à 17h.

Silence, on tourne !!!

Par l'espace jeunes de Caudan

Six jeunes Caudanais s'illustrent dans un court-métrage sur la vie des pré-ados à Caudan.

Encadrés de la réalisatrice, Anne-Gaëlle, de MOVIE CRÉA et de leurs animateurs, Marion et Damien, les jeunes cinéastes ont pu réaliser ce court-métrage qui s'inscrivait dans le projet d'éducation aux médias numériques.

La première projection a eu lieu à l'espace jeunes début décembre en présence des parents et des élus.

La vidéo est également disponible sur le site de la commune.

L'objectif : faire découvrir le numérique aux jeunes autrement qu'à travers les consoles et les réseaux sociaux.

Le projet a été financé à hauteur de 80% par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les jeunes ont également pu mettre à profit leurs nouvelles compétences lors de la présentation sur les réseaux sociaux du Flash mob de Noël.

La vie des pré-ados à Caudan :

<https://www.facebook.com/espace.jeunescaudan/videos/487906489298458>

Flashmob de Noël :

<https://www.youtube.com/watch?v=WQjizcrA5Uo>



Réunion de quartier

Le samedi 11 décembre, les élus du conseil municipal ont échangé sur site avec les riverains de la rue des Ajoncs - rue des Camélias, puis des hameaux de Penhouët, Saint-Coner et Kernivinen dans un second temps. Les échanges, riches et nombreux,

ont notamment porté sur la vitesse, la sécurisation et les aménagements de voirie, le projet de doublement de la RD 769, l'urbanisme, ou encore les déplacements doux. Ces rencontres se poursuivront dans d'autres quartiers en 2022.



Vote par procuration

Les règles évoluent quelque peu

Le droit de vote par procuration fait l'objet de nouvelles dispositions applicables en 2022.

Qu'est-ce qu'une procuration ? Il s'agit pour un électeur (le mandant) ne pouvant pas exercer son droit de vote le jour du scrutin, pour quelque motif que ce soit, de le confier à une personne de confiance (le mandataire) qui l'exercera à sa place. Les électeurs peuvent disposer d'un maximum de deux procurations dont une seule établie en France.

A ce jour, aucune disposition juridique ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration ; le plus tôt possible étant le mieux. Les procurations peuvent être faites au moyen de formulaires ou de la téléprocédure dite « Maprocuration ».

Il existe deux formulaires de vote par procuration, utilisables au choix :
- le formulaire cartonné habituel,
- le formulaire accessible sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr), au lien suivant <https://www.service-public.fr> (rubrique particuliers).

Le formulaire doit être rempli en ligne et imprimé sur deux feuilles séparées ; il peut être aussi imprimé et renseigné de façon manuscrite, sans rature.

Le mandant doit impérativement renseigner sur le formulaire de procuration son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire. L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Une nouvelle procédure est mise en place : il s'agit de la téléprocédure « Maprocuration » www.maprocuration.gouv.fr via « FranceConnect ». En se connectant, le mandant doit simplement renseigner son adresse électronique, sa commune d'inscription sur les listes électorales, son mandataire (NNE ou son état civil). Une référence d'enregistrement est alors notifiée au mandant.

Quelque soit la formule retenue, le mandant doit impérativement se déplacer physiquement à la brigade de Gendarmerie ou au commissariat de police nationale pour valider la procuration.

Il est rappelé que si une procuration n'est pas reçue par le maire, le mandataire n'est pas admis à voter.

Pour information : une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée avant les échéances électorales.



Déchèterie connectée

Relance de l'accès par badge

Après une suspension temporaire du projet d'accès en déchèterie par badge en raison d'un problème de détection des e-badges, Lorient Agglomération relance le dispositif à partir du 17 janvier.

Une nouvelle application mobile a été mise au point par Lorient Agglomération.

Les titulaires de la première application devront donc la supprimer de leur téléphone et télécharger la nouvelle application mobile « Mon e-badge ».

Pour les utilisateurs du badge physique, il n'y a pas de changement.

Ainsi, dès lundi 17 janvier 2022, les inscriptions pour les personnes ne disposant pas d'Internet (et qui n'auraient pas encore fait leur demande de carte courant 2021) reprendront en mairie.

A noter que les barrières des déchèteries seront fermées à partir du 14 février.

Passé ce délai, tous les usagers devront disposer d'un badge ou, le cas échéant, solliciter le gardien pour entrer.



PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglomeration.fr

